nombre et la hardiesse augmentent sans cesse.

Les ministres ont approuvé l'évacuation d'Adigrat, ordonné par le général Baldissera, et décidé d'envoyer les renforts demandés.

Dans le campement des Choans, se trouveraient prisonniers beaucoup d'officiers, environ 2.000 Italiens et 1,000 Ascaris; ces derniers sont très maltraités.

Un cabinet di Rudini

Rome, 6 mars. — Des bruits contradictoires courent sur la solution de la crise. Le roi n'a encore conféré à personne le mandat de former un cabinet.

Appelé au Quirinal, le marquis di Rudini a parlé au Roi en toute franchise ; il lui a dit que l'homme indiqué par l'opinion publique était lui-même.

Le Roi ne serait pas éloigné, dit-on, de confier la mission de former le nouveau cabinet, à M. di Rudini, en raison de ce que ce dernier a été l'un des signataires du renouvellement de la Triple-Alliance.

La mise en accusation du général Baratieri

Rome, 6 mars, 10 heures soir. — Le ministère démissionnaire a décidé de laisser au nouveau ministère la liberté de ses résolutions en ce qui concerne la mise en accusation du général Baratieri.

Faux bruit de l'assassinat de M. Crispi

Toulon, 6 mars. — Les voyageurs et agents venant de Vintimille et de Monte-Carlo, avaient rapporté une prétendue nouvelle, d'après laquelle M. Crispi aurait été assassiné.

L'ex-premier ministre, disaient-ils, avait été frappé de *sept coups de poignard*.

Cette nouvelle, affichée dans la salle des dépêches du *Petit Var*, avait produit une vive émotion parmi les Italiens résidant à Toulon.

Dans la nuit, une dépêche est arrivée de Rome disant que cette nouvelle était fausse et que M. Crispi est en très bonne santé.

L'appel, en Italie, de la classe 1872

Paris, 6 mars. — Des ordres ont été envoyés par le gouvernement italien, à tous ses représentants à l'étranger, en vue de l'appel de la classe 1872.

A Paris, dit le *Figaro*, M. le comte Tornielli a délivré un millier de passeports à des nationaux italiens domiciliés dans la capitale.

LES NOUVELLES D'AFRIQUE

Les dépêches de Massaouah signalent l'arrivée, sur plusieurs points, de nouveaux officiers et soldats échappés au désastre d'Adoua. On est toujours sans nouvelles du gros de la brigade Arimondi, mais on croit qu'elle aura pu se retirer à Adigrat qui, d'après l'*Italia militare* serait pourvue d'une nombreuse artillerie et de vivres pour plusieurs mois.

D'après le *Don Chisciotte*, les soldats se battirent à Adoua dans des conditions pitoyables en raison de l'inaptitude des chefs supérieurs.

Dans les couloirs de Monte-Citorio, les bruits les plus graves circulent. On dit qu'Adigrat est bloqué par les Choans. Dans cette place seraient réunis 2.000 survivants du massacre d'Adoua, plus le bataillon affecté à la garnison normale. La ville manquerait de vivres.

Contrairement aux affirmations de l'*Italia militare*, on a aussi de sérieuses préoccupations pour le fort d'Adi-Ugri qu'on dit également enveloppé par les Abyssins. La situation de Kassala, qui est complètement isolé, est également l'objet de vives inquiétudes.

Le *Messagero* demande ce que sont devenus les princes abyssins détenus en otage par le général Baratieri.

L'embarras de la Triplice

Berlin, 6 mars.— Les journaux sont unanimes à attribuer une grande importance à la visite du comte Goluchowski à Berlin, au cours de laquelle les affaires d'Italie seront traitées. Ils rapprochent de cette visite celle du chancelier allemand à Londres et de la prolongation du séjour de l'empereur d'Autriche au cap Martin pour voir la reine Victoria qui y arrivera le 21 courant.

Parlant du voyage du comte Goluchowski à Berlin, l'officieuse *Nouvelle Presse Libre* de Vienne déclare que, vu la chute de M. Crispi, il est probable que le ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie et le chancelier de l'Empire allemand s'entretiendront de la situation politique créée par le changement de cabinet survenu à Rome. Le *Frendemblat*, de Vienne, essaye bien d'indiquer que cette visite était résolue depuis quelque temps, mais cette version ne résiste pas au fait de l'absence du chancelier, alors que le souverain lui-même est éloigné de sa capitale.

Curieux rapprochement

Dès le 14 février, la *Tribuna* avait reçu de son correspondant en Afrique la lettre suivante datée du 14 février :

« Cher Luzzatto,

» Nous sommes en vue du camp choan, à peu près inattaquable. Que faire ? Je ne sais et personne ne le sait... parce que celui sur qui pèse toute la responsabilité est en quelque sorte *paralysé*.

» Autour de lui, autant de têtes, autant d'avis ! Vous qui pouvez parler, dites que ce qui nous manque, c'est un homme, un chef complet. Il n'y a pas un instant à perdre...

» Si les nouveaux renforts annoncés arrivent à temps et avec eux l'homme nécessaire, tout peut encore être sauvé. Sinon non !

» MERCATELLI. »

Les préparatifs militaires

Rome, 6 mars. — Le gouvernement bien qu'intérimaire, continue à faire des préparatifs militaires. Il est certain que la classe de 1872, va être appelée sous les drapeaux ; elle renforcera l'armée d'environ 70,000 hommes.

Un grand nombre d'ouvriers viennent d'être embauchés dans les arsenaux, où dix millions de cartouches viennent d'être commandées. Trente mitrailleuses viennent d'être achetées télégraphiquement à l'étranger. Des ordres viennent d'être envoyés pour l'achat de vingt mille mulets. Le gouvernement qui ne connait pas encore le nombre des morts d'Adoua, fait dire que la caisse militaire, contenant plusieurs millions en or, a pu être sauvée.

Les envoyés de Ménélick en Belgique

Bruxelles, 6 mars. — D'après certains bruits qui ont couru dans la presse, la présence de trois envoyés du négus Menelik aurait été signalée à Bruxelles. Ces envoyés étaient, dit-on, chargés d'opérer en Belgique, pour le compte de leur souverain, certains achats de fournitures militaires.

Le ministre d'Italie s'en serait ému aussitôt et, au nom de son gouvernement, aurait demandé que les trois Abyssins fussent expulsés et que les livraisons des munitions commandées fussent interdites.

Le *Patriote* apprend de source autorisée que le ministre d'Italie a effectivement fait une démarche de ce genre, de même qu'il en a été faite par les ambassadeurs en France et dans d'autres pays. Mais le gouvernement belge n'a pu donner satisfaction à ces exigences, parce qu'il s'agit de transactions privées, et que la preuve de fournitures d'armes n'a pu être faite par le représentant d'Italie.

Bruxelles, 6 mars. — Les envoyés abyssins qui avaient récemment négocié l'achat d'une quantité énorme de cartouches, au nom de Ménélick, sont partis pour Londres, dans l'intention d'acheter des armes blanches et des fusils en nombre considérable, que les fabricants belges ne pouvaient leur livrer immédiatement. Le ministère italien, n'a encore pu découvrir par quelle voie les approvisionnements devaient parvenir en Abyssinie. On dit que les envoyés de Ménélick ne reculent devant aucune dépense.

Une dépêche du général Baldissera

Rome, 6 mars. — Le bruit court que le général Baldissera a télégraphié qu'à première vue, il ne lui paraissait pas possible d'engager de nouvelles hostilités avant le mois de novembre.

La responsabilité du désastre

Rome, 6 mars, 7 heures. — Une dépêche de Massaouah à la *Tribuna* indique que toute la responsabilité du désastre incombe au quartier général qui a laissé la colonne Albertone sans assistance, malgré ses appels répétés.

La colonne Dabormida a soutenu le combat toute la journée.

D'après certains renseignements, le colonel Galliano n'aurait pas été tué; il serait prisonnier avec 400 de ses hommes.

Les pertes Italiennes à Adoua

Rome, 6 mars. — Des télégrammes privés évaluent les pertes italiennes à Adoua, à 4,500 hommes, tant soldats qu'officiers: 2000 hommes et 100 officiers auraient rejoint Adigrat que l'on croit toujours assiégée.

On est sans nouvelles sur le sort des généraux : seule, la mort du général Dabormida est certaine. On a vu le colonel Albertone tomber blessé mais on ne sait rien du général Arimondi.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

L'AFFAIRE CAUVIN

Riom, 6 mars. — L'audience est ouverte à 9 h. 20, et l'audition des témoins continue. On entend, d'abord, plusieurs voisins de la victime, dont les dépositions ne révèlent aucun fait nouveau.

M. Therramatte, propriétaire à Marseille, déclare qu'il est impossible que Marie Michel ait sonné à sa porte, la nuit du crime, car sa chienne eut certainement aboyé.

Mme Senemand a rencontré, le soir de l'assassinat, Cauvin, se dirigeant vers la villa Dahomey. « Je n'ai pas dit qu'il courait, déclare le témoin : j'ai dit qu'il *marchait vite*. Mais, M. le Juge m'a dit : « Marcher vite ou courir, c'est la même chose » ; et il a écrit que Cauvin courait ». (Bruit.)

Le Président. Mais, cette déclaration, vous l'avez signée? — R. Bien sûr! le juge a dicté la rédaction de ma déposition, et m'a dit ensuite de signer: j'ai signé ! (Mouvement.)

M. Stettler dit que Mme Cauvin paraissait plutôt gaie, après que la mort de Mme Mouttet fut connue.

Me Decori. Le témoin, qui était employé au Comptoir d'escompte, aux appointements annuels de 1.500 francs, n'est-il pas rentier aujourd'hui? — R. Oui !

D. M. Simond n'était-il pas votre ami? — R. Parfaitement.

D. N'a-t-il pas été votre témoin à votre mariage, avec M. Bonnaud, le chef de la sûreté? — R. En effet. Mais ma fortune est le résultat d'un héritage, et je proteste contre certaines insinuations !

L'audience est suspendue.

L'audience est reprise à deux heures un quart. L'affluence du public est de plus en plus grande, et les dames sont en majorité. Sur l'ordre du président, l'accusée a enlevé sa mantille. Les témoins continuent leurs dépositions.

Mme Carcassonne, voisine de la villa Dahomey, n'a pas entendu sonner dans la nuit du crime.

Le cocher Lieutaud a rencontré un homme et une femme qui lui ont paru suspects, mais, à l'audience, il ne reconnait ni Marie Michel, ni Cauvin.

M. F. Ponthier, locataire du parc Clapiers, reconnaît qu'il y avait dans le mur, une brèche par laquelle un homme pouvait passer. Le témoin croit impossible que le soldat Crest, qui fut un moment soupçonné, soit capable de ce crime.

Le jardinier Lucat, qui a occupé le soldat Crest pendant son congé de convalescence, dit qu'il partit le 16 décembre pour rejoindre son régiment à Toulon.

D. Etes-vous certain de cette date? — R. Absolument.

Me Decori. — Vous avez même dit qu'il avait dû prendre le train pour Toulon partant de Marseille à une heure du matin. Or, le crime eut lieu dans la nuit du 16 décembre, avant minuit.

Mme Gernoud, marchande d'objets funéraires, alla offrir ses offres de services, dès qu'elle apprit que Mme Mouttet avait vomi du sang.

Cauvin. — Je ne me souviens pas de cela, d'ailleurs, je n'avais pas remarqué de traces de sang. Le témoin persiste dans ses allégations.

La femme Cornil, a eu Marie Michel comme servante ; c'était une nature douce,

L'audience est suspendue pendant une demi-heure. A la reprise, on rappelle la femme Cornil à cause de certaines contradictions relevées dans ses dépositions; mais le témoin explique que cela n'a rien d'étonnant, attendu qu'elle a déposé en patois à Puget-Thémiers et en français devant la Cour d'Assises.

On télégraphie ensuite, sur la demande d'un juré, à M. Simon, frère de la victime, qui s'est fait excuser, pour cause de maladie.

M. Edelga, inspecteur des Enfants Assistés du département du Var, dit qu'il n'eut qu'à se louer de l'accusée jusqu'à ce qu'il la proposa à M. Simon, qui cherchait une domestique pour sa sœur. Plus tard, après son acquittement, il eut quelques entretiens avec Marie Michel qui affirma toujours avoir tué Mme Mouttet, avec l'aide de Cauvin.

Un juré : Savez-vous si M. Simon n'a jamais reçu Marie Michel chez lui. — R. Jamais, il ne pouvait pas lui pardonner.

Un inspecteur de l'hospice atteste que Marie Michel lui avait dit avoir aidé Cauvain, parce qu'il lui aurait promis trois mille francs.

Marie Michel nie avoir tenu ce propos que l'inspecteur maintient énergiquement.

Laudience est levée à 7 heures.

L'INSURRECTION CUBAINE

TREIZE VILLES INCENDIÉES

New-York, 6 mars. — On télégraphie de la Havane que treize villes du district de Vuelta-Abajo, ont été brulées par les insurgés, notamment Cabanas, Bahia, Honda, San Diego, Nunez, Santa-Cruz, Palacios, Paso-Réal, San Diego, De Los Banos, San Juan, San Luis, commençait aussi à brûler, lorsque les troupes arrivèrent, chassant les insurgés.

On mande de Princetown-New-Jersey, que les étudiants ont brûlé un mannequin représentant le Roi d'Espagne. Ils ont également traîné dans le ruisseau, et déchiré, le drapeau Espagnol.

A la séance d'hier, au Sénat, M. Hawley a conseillé la *prudence* ; sinon les Etats-Unis pourraient se trouver engagés dans une guerre avec plusieurs nations.

Un autre sénateur a proposé une résolution tendant à augmenter les droits de 10 0|0 *ad valorem*, sur les marchandises importées par les navires étrangers.

Madrid, 6 mars. — Les étudiants de Valence ont fait une manifestation sympathique devant le consulat de France. Les manifestations patriotiques continuent dans toute l'Espagne. A Saint-Sébastien une souscription a été ouverte, pour la construction de navires de guerre. Une somme importante a été réunie.

Les dépêches de la Havane signalent une défaite des insurgés à Espiritu-Santo. On annonce que les chambres de commerce de Cuba ont annulé, par câble, toutes les commandes faites aux Etats-Unis. Le *Dia* dit que le ministère a reçu une dépêche du ministre d'Espagne à Washington, annonçant que M. Cleveland ne reconnait pas, pour le moment, les droits de belligérants aux cubains, et qu'il n'autorisera pas une intervention des Etats-Unis, tant qu'il sera président de la République.

NOUVELLES DU JOUR

Déserteurs italiens à Nice

Nice, 6 mars. — On a constaté aujourd'hui, après le départ du président de la République, que parmi la foule des curieux qui ont assisté aux fêtes, figuraient un certain nombre d'ouvriers italiens, arrivés depuis trois jours et qui semblent appartenir aux contingents recrutés actuellement en Italie pour l'Afrique.

On croit même qu'il y a des déserteurs qui ont quitté leur uniforme avant de passer la frontière.

Bourg-Saint-Maurice, 6 mars. — Un grand nombre d'Italiens, appartenant aux classes de 1871 et 1872, passent la frontière, par crainte d'être appelés pour être envoyés en Abyssinie. La ville d'Aoste, au pied du Petit-Saint-Bernard, compte, à elle seule, plus de 20 réfractaires.

L'affaire d'espionnage de Nancy.— Arrestation d'un sous-officier

Nancy, 6 mars. — La police a arrêté deux individus soupçonnés d'espionnage pour le compte de l'Allemagne. Une perquisition faite à leur domicile a amené la saisie de divers papiers. On ignore encore l'importance de ces arrestations.

Nancy, 6 mars. — En même temps que les deux individus arrêtés pour espionnage, on a appréhendé un sous-officier rengagé, sur lequel pèsent des charges graves.

Ce sous-officier, qui faisait des dépenses exagérées, aurait eu recours à la trahison pour se procurer des ressources.

Nancy, 6 mars. — Le sous-officier arrêté appartient à une garnison voisine. Il avait lui-même dénoncé un des deux espions, celui qui faisait de fréquents voyages à Metz et en Alsace-Lorraine.

On se trouverait en présence d'une association ayant des complices dans les principales garnisons. Cette affaire produit une grande émotion à Nancy.

Népotisme radical
Un protégé de M. Combes

Paris, 6 mars. — Est-il vrai, demande la *Politique Coloniale*, que M. Combes, ministre de l'Instruction publique, ait imposé la nomination d'un sien parent, comme magistrat colonial ?

Est-il vrai que ce magistrat venait d'Algérie, où il avait eu des démêlés fâcheux avec le procureur de la République?

Est-il vrai que celui-ci ait protesté avec indignation contre cette nomination ?

Le mouvement de protestations contre le projet d'impôt sur le revenu

Paris, 6 mars. — Les syndicats agricoles et les chambres de commerce continuent à adresser à la commission du budget, leurs protestations motivées contre le projet d'impôt sur le revenu.

Ces protestations émanent de tous les départements.

MM. Charles de Lesseps et Blondin en fuite

Paris, 6 mars. — MM. Charles de Lesseps et Blondin, les co-condamnés de M. Baïhaut dans l'affaire du Panama, ont quitté la France pour gagner l'étranger.

Leur fuite est due à une menace de nouvelles poursuites dont le parquet s'occupe actuellement.

Le manque de commandes aux arsenaux de la guerre

Paris, 6 mars. — La *Petite République* de demain dit que le nombre des commandes faites, chaque année, aux arsenaux de la guerre, se trouve sensiblement réduit.

« Nous avons le regret d'apprendre, ajoute-t-elle, que l'administration supérieure a décidé le licenciement d'une partie du personnel ouvrier dans tous les établissements de ce genre. La mesure sera d'abord appliquée à Bourges, Tarbes et Châtellerault ».

Les socialistes et M. Poubelle

Paris, 6 mars. — Le *Figaro* de demain révèle que les socialistes cherchent à faire envoyer M. Poubelle à Berlin, pour créer une vacance à l'Hôtel-de-Ville et y placer un homme politique déjà désigné par le Conseil municipal de Paris.

L'accord franco-espagnol démenti

Paris, 6 mars. — On dément formellement, au Quai d'Orsay, la nouvelle publiée par le *Times* concernant un accord franco-espagnol.

Succès des insurgés cubains

New-York, 6 mars. — Un télégramme particulier, dont il est impossible de contrôler l'authenticité, annonce que les insurgés cubains, après un combat aux portes de La Havane, seraient entrés dans la ville.

Un incident à la Commission de l'armée

Paris, 6 mars. — Un vif incident s'est produit à la Commission de l'armée. M. Cavaignac a répondu par un refus formel à la demande qui lui était faite de communiquer l'ordre du conseil supérieur de la guerre sur les modifications qu'il se propose d'apporter à l'organisation du 19e corps. La Commission a insisté. M. Cavaignac s'est obstiné dans son refus déclarant, qu'étant ministre, il entendait avoir seul la responsabilité.

Le ministre quitta le local de la commission sur cette réponse. Après son départ, la commission, par 19 voix contre 6, décida que son président se rendrait au ministère de la guerre et ferait de nouveaux efforts pour avoir communication de l'avis du Conseil supérieur.

La réunion de demain a pour but de prendre connaissance de la réponse définitive du ministre.

L'affaire des pétroles

Paris, 6 mars. — L'affaire dite des Pétroles, prendra certainement de grandes proportions; elle fait beaucoup de tapage au Palais, et surtout à la Bourse du Commerce. Plusieurs parlementaires font partie du Syndicat d'Accaparement des Pétroles; on cite particulièrement M. Trystram, sénateur du Nord, beau-père de M. Rempler, juge d'instruction, et un député de la Seine-Inférieure.

M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, entendra encore quelques témoins; puis, un juge sera commis pour instruire cette grosse affaire.

L'affaire Dupas. — Clôture de l'instruction

Paris, 6 mars. — On peut considérer cette affaire comme terminée.

Au point de vue de l'instruction judiciaire, le procès-verbal de clôture a été signé, hier soir, dans le cabinet du juge, en présence de Dupas. Les trois chefs d'accusation suivants ont été relevés contre ce dernier : 1° Recel de malfaiteurs ; 2° violation du secret professionnel ; 3° complicité de corruption de fonctionnaires.

M. Royère, conseil d'Arton, sera peut-être, dit-on, poursuivi pour corruption de fonctionnaires.

M. Espinas, a entendu cet après-midi, M. Mermeix, journaliste, ancien député, qui aurait servi d'intermédiaire entre Arton et M. Royère. Le juge va s'occuper simultanément de l'affaire de la dynamyte et de l'affaire Souligoux, le sous-distributeur du baron de Reinach, qu'il a déjà interrogé hier, jusqu'à sept heures du soir.

L'affaire des chemins de fer du Sud

Paris, 6 mars. — M. Le Poittevin a entendu, ce matin, MM. Delamarre et Silhol, administrateurs des chemins de fer du Rhône, et il entend, cet après-midi, M. Leboucher, entrepreneur à Nice, qui eut plusieurs lots importants de la ligne du *central Var*.

A la Société des Agriculteurs de France

Paris, 6 mars. — La 3e séance de la session est présidée par M. Josseau, vice-président.

La société renouvelle le vœu tendant à l'obtention d'une représentation officielle de l'agriculture, mais proteste contre tout projet de loi qui écarterait du corps électoral, qui doit lui servir de base, les propriétaires de fonds ruraux non exploitant et qui, d'autre part, y introduirait arbitrairement des éléments étrangers aux intérêts agricoles. Elle s'oppose également à ce que les chambres d'agriculture qu'il s'agit de créer aient le droit de contracter des emprunts et d'établir des taxations d'impôts.

La Société adopte ensuite à l'unanimité les termes de la protestation adressée au Sénat contre le projet de loi sur la réforme des droits de succession.

Cette protestation déclare que le principe de la proportionnalité de l'impôt n'est pas respecté. Les dégrèvements sont relégués au second plan ; le but avoué est d'introduire, dans notre législation financière, l'impôt progressif. Le projet crée des catégories entre citoyens et donnera lieu à des contestations et à des fraudes sans fin.

La protestation ajoute que l'adoption du système progressif en ce qui concerne les droits de succession aurait pour effet certain d'ouvrir la voie au socialisme et de détruire la propriété en commençant par la grande culture. En outre, le projet impose aux successions des surtaxes excessives. Ce n'est plus un prélèvement sur le capital ou le revenu des citoyens, c'est une confiscation déguisée. La terre sera lourdement surtaxée par le nouveau tarif.

La Société émet ensuite le vœu que l'agriculture obtienne, du Comité consultatif des chemins de fer, une représentation proportionnelle à l'importance des transports qu'elle procure aux Compagnies.

M. de la Jonquière fait enfin renouveler le vœu tendant à ce que, dans les procès entre les particuliers et l'Administration de l'enregistrement, le débat soit oral quand une des parties le demandera.

La question des processions

Dans sa dernière séance, le conseil d'Etat a examiné les recours formés par l'abbé Laforge, desservant de Chantenay (Nièvre), l'abbé Martin, desservant de Maulne (Allier), et l'abbé Couffy, curé de la cathédrale de Tulle, qui pour se soustraire à l'effet des contraventions pour lesquelles ils avaient été déférés aux tribunaux de police, avaient élevé la question d'abus contre les arrêtés municipaux, interdisant les processions.

Le conseil d'Etat a purement et simplement confirmé sa jurisprudence, en rejetant ces recours.

Où l'époux de Ranavalo sera-t-il interné ?

On sait que le gouvernement français a décidé que l'ex-premier ministre de la Reine Ranavalo, attendu le 9 mars à Marseille, serait conduit en Algérie et interné à Géryville.

Des démarches très pressantes ont été faites ces jours derniers auprès de M. Doumer, ministre intérimaire de l'intérieur, pour obtenir que le prisonnier fut envoyé dans une ville de l'Algérie dont le climat fut moins rigoureux.

M. Doumer a promis d'exposer cette requête au président du conseil et il s'est mis d'accord avec ses collègues pour que le premier ministre soit conduit à l'hôpital Borelli aussitôt après son débarquement à Marseille, — après quoi on prendra une décision.

Le rendement des impôts

Paris, 6 mars. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de février 1896.

Les résultats accusent une plus value de 9.225.400 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 25.157.600 fr. par rapport à la période correspondante de 1895.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value de 2.747.000 fr. pour les douanes et de 2.244.600 fr. pour les sucres.

Par rapport au mois de février 1895 il y a augmentation pour les douanes de 7.176.000 francs et pour les sucres de 1.184.000 francs

Le mikado en Europe

Les journaux japonais nous apportent une nouvelle sensationnelle et qui démontre combien est grande la révolution opérée dans les usages de l'empire du Soleil-Levant depuis les traités de Nangasaki qui ont ouvert ses ports à la civilisation occidentale. Ils assurent, en effet, que l'empereur Mitsu Hito fera, l'année prochaine, une visite à la cour de Saint-James.

Invité courtoisement par Sa Gracieuse Majesté la reine d'Angleterre, le souverain oriental arrivera dans son propre yacht, qui sera accompagné d'une escadre japonaise. Jamais jusqu'ici, un mikado n'avait quitté son pays.

A quand, maintenant, le voyage en Europe de son infortuné rival, le Fils du Ciel ?

L'arbitrage du roi de Suède

La *Poste* dit que, par l'intermédiaire de notre représentant à Stockholm, le gouvernement français a fait pressentir le roi de Suède pour savoir s'il accepterait d'être désigné comme arbitre dans le règlement définitif de la question des territoires contestés de la Guyane entre la France et le Brésil.

Le roi de Suède a accueilli favorablement ces ouvertures.

Massacre de 15 familles chrétiennes par les Kurdes

Sofia, 6 mars. — D'après des nouvelles reçues à l'ambassade d'Angleterre à Constantinople, 15 familles chrétiennes du district de Marasch qui avaient été forcées d'embrasser l'islamisme et qui confiantes dans la garantie de liberté de conscience donnée par le gouvernement étaient rentrées dans leur église, ont été massacrées par les Kurdes.

Les succès des antisémites à Vienne

Le triomphe électoral des antisémites autrichiens, à Vienne, a été complet.

Le Conseil se composera de 96 antisémites contre 42 libéraux.

C'est un échec pour le ministère qui était favorable aux juifs libéraux.

La catastrophe de Kattowitz

Kattowitz (Allemagne), 6 mars. — Jusqu'à présent, 109 cadavres ont été retrouvés dans le puits Kleophas.

On se souvient qu'un incendie s'est déclaré dans ce puits pendant la nuit du 3 au 4 mars.

La situation en Corée

San Francisco, 6 mars. — Le Roi et le prince héritier sont toujours à la Légation Russe. Ils ont formé un nouveau gouvernement. Le premier ministre et sept autres ministres favorables aux japonais ont été décapités. Tous les nouveaux ministres seraient membres de la famille Min.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE

Le budgt de l'Etat pour l'Algérie s'élève, non compris les dépenses de la défense nationale, à près de 70 millions. Cette somme est couverte par les recettes du Trésor, sauf pour 22 millions représentant la garantie d'intérêt des chemins de fer. Les budgets des trois départements ont un mouvement annuel de près de 15 millions de recettes et de dépenses. Ceux des 380 communes atteignent le chiffre de près de 85 millions. Autrement dit, il se dépense annuellement en Algérie ou pour l'Algérie une somme de 150 millions fournie par les impôts perçus dans la colonie.

Les opérations de banque et de prêts hypothécaires s'élèvent à plus d'un milliard par an.

Une ombre, il est vrai, s'étend sur ce tableau. Déjà on avait fait remarquer que la propriété immobilière était très lourdement grevée par les charges hypothécaires en Algérie. Une situation fournie au 1er mars 1887 indiquait, en outre de 104 millions d'hypothèques judiciaires, la somme considérable de 604 millions d'hypothèques conventionnelles, dont 300 millions sur la propriété bâtie et 304 millions sur la propriété non bâtie; et le rapport de M. Labiche constate que la situation a beaucoup empiré depuis. C'est un des points noirs de la situation de l'Algérie.

Le réseau des chemins de fer a un développement de 3,000 kilomètres; des voies de pénétration vers le sud s'étendent déjà loin dans le département d'Oran et de Constantine; une autre est en cours dans le département d'Alger. Le réseau des routes et des chemins, bien qu'encore insuffisant, présente une longueur totale de plus de 15,000 kilomètres. Mais sur ce réseau il reste de nombreuse améliorations à exécuter.

Quoiqu'il en soit, il est incontestable que le réseau de chemins de fer dont est déjà dotée l'Algérie a puissamment aidé au développement économique du pays. En 1865, époque où les premiers tronçons du réseau ferré ont été construits, le commerce général se chiffrait par 265, 814,224 fr. les importations dépassant les exportations de 30 o|o, En 1886, le réseau actuel étant presque entièrement terminé, ce commerce atteignait 8,567,014 fr., les importations ne l'emportant plus que de 11 o|o sur les exportations.

En 1893, les importations ont dépassé 239 millions et les exportations 192 millions. La crise momentanée que traverse l'Algérie a d'ailleurs influé sur le commerce de cette année. Les importations et les exportations ont atteint respectivement, en 1892, 257.584.775 francs et 251.055.126 francs, et en 1891, 313.104.504 fr. et 246.628.000 francs.

Ces chiffrent montrent que les sacrifices faits pour l'établissement des chemins de l'Algérie ont eu pour conséquence un développement considérable des avantages que la métropole devait rechercher dans l'œuvre de la colonisation.

Mais il ne faut pas oublier que tout était à faire au point de vue économique, en Algérie, quand nous y sommes installés. Pour arriver à constituer à la colonie un outillage économique se rapprochant de celui dont jouit la métropole, l'œuvre à entreprendre était donc considérable et elle est encore bien loin d'être achevée. Il faut que les efforts qui incombent encore au gouvernement pour compléter le peuplement et la mise en produit des territoires de l'Algérie soient faits avec une activité persévérante et sans interruption

C'est en pareille matière surtout que trouve son application le proverbe anglais : le temps est de l'argent. Comme le dit excellemment le rapport de M. Labiche, notre grande colonie africaine offre à la métropole un champ d'action considérable pour l'accroissement de la production nationale et, partant, pour l'augmentation de la richesse du pays. Il importe de hâter la réalisation complète de ces avantages en mettant en œuvre toutes les ressources dont il est possible de disposer.

J. RAUBERT.

LES MIETTES DE LA VIE

LE CHEVEU BLANC

Mme de Brillac et sa fille Claire, devenue Mme Delrieu par son mariage avec l'illustre docteur, étaient toutes deux en visite chez Mme de Morancey, une amie ancienne de la famille, rue Pasquier.

Mme de Brillac se leva la première, après un quart d'heure de causerie vague, s'excusa, sortit avec un charme délicieux, et comme dans le grand salon à tapisseries, bien clos, où des violettes embaument, Mme de Morancey restait seule avec Claire, elle lui dit :

— Votre mère est vraiment un chef-d'œuvre ! A quarante-deux, non quarante-trois ans et cinq mois, la voilà aussi fraîche, aussi jeune, aussi vivace, et plus belle, que lorsque nous nous sommes connues. Elle doit avoir quelque secret de Jouvence, — que je ne chercherai point, par la raison bien simple que je devine : pour vous conserver ainsi il n'y a rien de tel que le bonheur, et ma chère amie, son deuil réservé, a été la femme la plus heureuse que je sache. Le regard dont elle vous fixe, vous étonne, est celui de sa jeunesse même et quand elle sourit, on dirait qu'il y a toujours de l'espérance dans ce sourire. On devrait la marier.

— Ah ! mais non, ah ! par exemple, s'écria Mme Delrieu ! je ne donne pas mon consentement. Je tiens à ma mère, je ne peux me priver d'elle, c'est la meilleure de mes amies.

Puis, sur un silence :

— Vous savez bien comment nous vivons, pas un jour sans nous voir... Le matin, après mon hydrothérapie chez le docteur Meller, je monte chez elle, l'embrasse, lui fais la causette pendant que de sa propre main, — chut ! elle ondule ! ses cheveux d'un jais comme il n'en est plus, et souvent l'après-midi aussi, par les magasins, ensemble, longuement, nous flânons. Mon goût n'est rassuré que lorsque le sien a prononcé. Il n'y a qu'elle pour dénicher une rareté seyante ou accommoder une occasion. Elle y met une imagination, un feu, qui embellissent le moindre chiffon. Et que de fois, à nous contempler, ainsi côte à côte, on nous a prises pour les deux sœurs !... Mais c'est ma mère qui a tous les succès.

— Une autre que vous, ma toute belle, en serait un peu jalouse ?

— Oh ! la méchante idée ! Jalouse, moi ?... et de maman ?... Ah ! non, je l'adore !... Mais si vous voulez tout savoir, c'est un sentiment singulier que j'éprouve... quelque chose qui serait plutôt de la tristesse... Je n'ai pas d'abord très bien saisi... je commence seulement à me rendre compte...

— Voyons, voyons, murmura Mme de Morancey, confiez moi cela...

Et tandis que l'eau du thé chantait dans la bouillotte anglaise et qu'une intimité propice régnait, d'une voix qui était très douce, mais avec un regret, un souci de demander pardon à l'absente de ce qu'elle allait dire, Claire commença.

⁂

— Oui, certes, c'est une faveur du ciel, que de porter son âge comme fait ma mère, et sans doute que plus tard j'offrirai beaucoup pour être sa fille dans ce privilège aussi.

...Mais il s'agit d'aujourd'hui, et aujourd'hui, c'est trop charmant, de posséder une mère aussi rieuse, éveillée, comprenant tout, et si gentiment camarade. Elle est avec mon mari simplement comme une aînée, nous avons les mêmes fournisseurs, les mêmes relations, et quand le même miroir nous renvoie nos deux images, c'est la sienne qui rayonne avec une souveraine jeunesse, une expression de coquetterie et de verve qui donnent envie de lui dire mille folies.

N'avez-vous pas été surprise du ton de notre grande affection ? A nous voir, à nous entendre, croirait-on que c'est la mère et la fille qui vont viennent et parlent ? Je dis couramment qu'elle est, ma mère si jolie, comme une enfant que j'aurais eue dans une existence antérieure, et pour elle je ne suis qu'un partenaire, une égale.

Dès lors, que voulez-vous, je ne peux pas prendre ma mère au sérieux, non, je ne peux pas la traiter selon mon désir et c'est ce qui manque étrangement à mon cœur !

Oh ! je sais bien que voilà un ridicule préjugé, et que vous, bonne amie, vous allez m'accuser d'idées bourgeoises. Mais je ne peux m'accoutumer à cette pensée que ma mère est trop éblouissante encore, trop exquise pour imposer, accepter seulement des égards, et que la première elle m'en a voulu chaque fois que j'ai eu l'air de me souvenir de son titre et d'invoquer son expérience.

En réalité, c'est un malheur pour ma sensibilité, pour les élans d'une âme dont le fond reste tendre, que cette *miraculeuse jeunesse où se maintient ma* mère : elle rend impossible l'exercice de mes devoirs et de mes aspirations, elle m'aliène le meilleur de mon rôle, de mon lot, et souvent à part moi, j'ai trouvé que dans la nature tout n'est pas aussi logique et en place, qu'on le prétend.

Je ne puis demander conseil à ma mère sans qu'elle ait l'air de me répondre : grand Dieu, d'où veux-tu que je sache ! Je ne peux lui dire qu'elle va s'enrhumer sans qu'aussitôt elle soit comme blessée dans son amour propre ; je ne peux l'entourer de mes bras sans qu'elle se dégage comme si c'était douter de sa vaillance.

Ce doit être pourtant si bon de s'en remettre à la supériorité de quelqu'un, de consulter une volonté autre, celle que, dès l'enfance, on a appris à connaître, de vénérer, de dorloter ! Le cœur de ma mère se laisserait bien aller à me donner une douceur, mais son visage aux cheveux noirs le lui défend... »

Cette rapide confession de Mme Delrieu aurait dû s'achever sur une larme tant elle avait de sincérité: mais tout d'un coup, ainsi que dans une peur de s'être trop ouverte, Claire s'interrompit, et en approbation silencieusement, Mme de Morancey lui tendit la main.

⁂

Le lendemain matin, fidèle à son habitude, Claire entrait chez sa mère. Onze heures sonnaient, et Mme de Brillac était devant la glace, assise dans son cabinet de toilette.

D'ordinaire elle se mouvait vivement pour lancer un bonjour à sa fille, presqu'un « bonjour chère » qu'elle accompagnait du sourire radieux de toutes ses dents ; ce matin-là, pourtant, Mme de Brillac demeurait immobile, et, en s'approchant, Claire la surprit qui songeait.

— C'est moi, mère... qu'as-tu donc ? Es-tu souffrante ?

— Mais je n'ai rien.

— C'est vrai, tu n'aimes pas qu'on t'aime ainsi !...

Et, malgré elle, Claire recula de quelques pas. Mais comme invinciblement attirée, elle revint, et alors, d'une voix qu'elle ne se connaissait point, Mme de Brillac murmura :

— Je suis triste aujourd'hui... tu ne sais pas, tu ne peux savoir ; tiens, regarde, voilà ce que j'ai découvert à l'instant !...

Dans l'ample peignoir rose où se dessinait l'harmonie vigoureuse des lignes, Mme de Brillac se retourna à demi, et, les bras relevés, les coudes à nu, les mains enfouies dans la nuit sombre de ses cheveux, silencieuse maintenant, elle semblait indiquer l'endroit d'un drame déplorable. Et s'étant penchée, brusquement Claire aperçut un cheveu blanc.

Il était là, en long, fil, venu soudain, on ne sait ni comment ni pourquoi, tranchant sur tout le reste avec l'insolence d'un maître, et ce sillon d'argent qu'il traçait dans l'épaisseur noire, c'était comme l'ornement d'une décoration de deuil.

— Voilà, soupira Mme de Brillac, c'est fini puisque cela commence... Il me semble tout d'un coup que je suis une vieille femme... et qu'il faut dire adieu au soleil... C'est épouvantable !

Et déjà Claire allait consoler sa mère, quand Mme de Brillac s'écria :

— Ah ! mais je ne me laisserai pas faire ainsi !... on va lutter, et ferme je t'assure ! Tu l'as vu, Claire, tu l'as vu ? Eh bien ! arrache-le !

⁂

Arracher le cheveu blanc quand, à l'improviste, un immense espoir avait envahi le cœur de Claire ? ô cheveu blanc, symbole d'apaisement, de foyer, de tendresse pure, de respect, sa première apparition n'était-ce pas le signe précurseur, le gage d'une métamorphose pour tout le reste ? cheveu blanc béni ! avec ce premier cheveu blanc, dans la mère trop femme, se révélerait, surgirait l'impossible maman ! oui, oui, il serait un bienfait, il marquait une conquête.

Et obstinément Claire Delrieu se refusa aux violences *qu'on lui demandait* : elle lui eussent semblé de l'ingratitude et de la profanation.

— Je te trouve tres drôle, fit Mme de Brillac, sais-tu ? je ne te comprends pas !

Puis d'un mouvement nerveux, en pinçant ses cheveux à pleine main, elle cassa, extirpa le fil épouvantable et, au loin, dans une touffe, le jeta.

Alors, tandis que satisfaite, respirant, vengée, elle ne s'occupait plus de sa fille, Claire, pieusement, sur le tapis recueillit cette chose ennemie, qui pour elle figurait une alliée très douce et à la dérobée elle la baisa, comme une promesse pour l'avenir...

ALEXANDRE HEPP.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Vendredi 6 mars 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heure soir.	10° au-dessus	763 m/m	Variable
5 » »	10° »	763 m/m	»
9 » »	10° au-dessus	762 m/m	»
		Samedi 7 mars 1896	
Minuit	10° au-dessus	764 m/m	Variable.
1 heure matin	10° »	764 m/m	»
2 heures »	10° »	764 m/m	»

Paris. — Vendredi 6 mars 1895. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Les faibles pressions ont toujours leur centre dans le nord-ouest du continent: le baromètre descend en Ecosse de 7 mm., mais descend partout ailleurs; toutefois, depuis hier soir, une nouvelle baisse se fait sentir à Valentia où le vent est revenu au sud-ouest et souffle très fort. Les pressions supérieures à 770 mm. reparaissent en Russie et probablement en Espagne. Les mauvais temps d'ouest continuent sur la Manche; le vent d'ouest faiblit un peu sur les côtes de l'Océan et reste modéré sur la Méditerranée. Les pluies ont été moins abondantes qu'hier en Europe. En France, elles ne sont pas tombées dans le Nord-Ouest ni le Sud; on a recueilli 5 mm. d'eau à Limoges, Biarritz, 3 à Brest, 1 à Lyon.

La température reste au-dessus de la normale. Elle était, ce matin, de — 11° à Moscou, + 7° à Paris, 13° à Brest, 16° à Cagliari. On notait : — 7° au mont Ventoux, — 10° au pic du Midi. — En France, le temps va rester doux et des averses sont probable, sauf dans le Sud. A Paris, hier, l'après-midi, averses. — Moyenne d'hier, 5 mars, 6°4, supérieure de 0°7 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima : 10°6 ; minimum de ce matin : 3°. Baromètre à 7 heures du matin : 760 mm 8. — A la tour Eiffel, maximum : 5°3; minimum : 4°8. — Le Caire (Ghesireh palace), hier, + 32°. Très beau temps. — Monte-Carlo, matin, + 13° ; midi, + 17°. Temps splendide.

La course Paris-Roubaix

Contrairement à ce que nous avons annoncé hier, la grande course *Paris-Roubaix*, dont la nouvelle a été accueillie avec enthousiasme dans la région du Nord, n'aura pas lieu le dimanche 26 avril.

Les administrateurs du Velodrome Roubaisien — les organisateurs de cette belle épreuve, qui deviendra peut-être classique, tout comme Bordeaux-Paris — ne veulent pas, en raison de leurs excellentes relations avec le *Club Hippique*, créer une fâcheuse concurrence à la fête de *Printemps* que cette société se propose de donner à cette date, et ils ont définitivement décidé que *Paris-Roubaix* serait couru le dimanche 19 avril.

*

Le journal spécial le *Vélo* a télégraphié ce jour qu'il offrait un prix de 100 francs.

Un second télégramme apporte des engagements :

» Paris, mars. — Comptez sur nous, avons déjà engagements Meyer, Rivierre, Vuillaume et autres. Amitiés. » *Vélo*. »

Le Danois Meyer est le gagnant de Bordeaux-Paris professionnels en 1895. Rivierre de Paris, recordman de Calais-Marseille, a détenu jusqu'en septembre 1895 le record des 24 heures. Comme nos lecteurs le voient, Paris-Roubaix promet.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un incendie rue Decrême. — Le feu s'est déclaré, dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, dans le magasin de déchets de MM. Watteau frères, négociants, 40, rue Decrême. Les pompiers, arrivés sur les lieux du sinistre, avec les pompes, et sous les ordres de M. le capitaine-commandant Hubert, ont énergiquement combattu l'incendie, qui avait pris naissance dans une pièce contiguë à la salle des machines.

La toiture du magasin, qui mesure vingt mètres de longueur environ, s'est effondrée. Le magasin était bondé de marchandises.

La pluie tombait à torrents, aidant ainsi les pompiers dans leur tâche, qui a été assez difficile, car le feu couvait sous les déchets.

On a pu préserver les maisons voisines.

Les dégâts s'élèvent à 14.000 francs environ, tant pour les marchandises détruites que pour le bâtiment incendié et la machine détériorée. Il n'y a pas assurance.

Une conférence à la Société de Géographie. — Nous rappelons que la cinquième conférence de la Société de Géographie de Lille (section de Roubaix), aura lieu, aujourd'hui, samedi, à 8 heures 1|2 du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts Industriels.

Cette conférence, qui sera faite par M. Octave Diamanti, avocat, aura pour sujet : *Le Caucase ; Bakou, Tiflis, La mer Caspienne*. De nombreuses projections à la lumière oxhydrique seront présentées par le conferencier.

Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — La commission de la caisse de retraites — composée de 4 patrons, 4 employés, 4 ouvriers — se réunira le dimanche 8 mars, à onze heures et demie du matin, au siège syndical, 22, rue de la Paix. Voici l'ordre du jour : Rapport du comité d'Etudes des syndics employés, exposant leur desiderata sur la caisse des retraites.

La Ruche Roubaisienne. — Le Conseil d'administration, dans sa réunion d'hier soir, ayant étudié une combinaison pour réduire le prix du loyer à 6 o|o invite les membres de la société que cette question intéresse, à assister dimanche 8 courant, à une réunion, de 11 heures à midi, décidée par le Conseil pour l'exploitation de cette combinaison, avantageuse à tous les points de vue.

« Bouchée de Pain » et « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de vendredi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 545 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 840 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Les prédications du carême.— La station de carême est suivie dans toutes les paroisses, par de nombreux auditeurs qui écoutent avec intérêt et avec fruit, les instructions des prédicateurs.

A Saint-Martin, le R. P. Clair a parlé, dans son dernier entretien, de la *Foi*, condition nécessaire au salut; il a rappelé qu'il n'est pas permis de faire un triage parmi les vérités qu'il faut croire et qu'il est, de plus, raisonnable de croire. Dieu est la vérité par essence et la lumière du monde; il ne peut, par conséquent, engendrer l'erreur et les ténèbres; il ne peut se tromper, ni nous tromper.

Sans la foi, il n'y a pas de société possible, pas d'éducation véritable. Le R. P. Clair, en terminant, exhorte les fidèles à remercier Dieu du don inestimable de la foi.

— *A Notre-Dame*, le R.P. Clair, a parlé vendredi soir, de la *Grâce*, ce mouvement qui nous porte au bien, qui nous inspire nos devoirs, mais auquel bien souvent, nous résistons. Il a montré comment la grâce nous est communiquée et combien il est dangereux de résister aux bonnes inspirations.

Pour terminer, le prédicateur a vivement engagé son auditoire à mieux profiter de la grâce.

Outrages à la police. — Un tisserand, Auguste Devries, de la rue d'Iéna, se trouvait, jeudi après-midi, en état d'ivresse, sur la place de la Fosse-aux-Chênes. Comme il causait du scandale, l'agent de service l'invita à rentrer chez lui, mais Auguste Devries l'injuria, fut arrêté et écroué au dépôt du 1er arrondissement.

Arrestation d'une expulsée. — Les agents de sûreté Gautier et Poulier ont procédé, vendredi matin, à l'arrestation, en son domicile, rue St-André, d'une bobineuse, Mathilde Vandestenne, 33 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Autre expulsé. — Un terrassier de Leers, Louis Torch a été arrêté, vendredi matin, rue de l'Ommelet, par le service de la sûreté; il est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion et a été écroué au dépôt central.

Menus faits. - Un rapport a été rédigé à la charge d'un marchand de liqueurs, Charles Bonte, rue Turgot et à un cabaretier, Thomas Thaon, demeurant rue de la Chapelle-Carette, pour voies de faits réciproques ayant provoqué un rassemblement.

— Un gamin de 15 ans, Alfred Lerouge, demeurant place du Trichon, a été conduit au poste, jeudi soir, pour violences exercées sur Mme Delerue, épicière rue Sébastopol, et geste indecent envers un agent;

Ascq. — *Nécrologie*. — Nous apprenons la mort de M. Ch. de Franciosi, publiciste, né à Arras le 4 mars 1821, décédé hier à Ascq.

M. de Franciosi, d'abord industriel, fut jeté dans le journalisme par les événements de 1848. Successivement collaborateur de la *Liberté*, du *Journal de Lille*, du *Nord*, de la *Revue du Nord*, il fonda la *Flandre illustrée* et le *Bourgeois de Lille*, journal qui parut à l'occasion de l'exposition des Beaux-Arts de Lille, en 1866. Il a publié aussi de nombreux écrits dans divers genres.

Depuis longtemps déjà, M. de Franciosi remplissait les fonctions de chef du service des titres de la Compagnie des mines de Lens ; il s'occupait également de questions horticoles et fut même président de la Société d'horticulture de Lille.

C'était personnellement un homme bienveillant et affable qui jouissait des sympathies générales et dont la perte provoquera des regrets unanimes.

Le beurre d'Oostcamp ne se vend plus chez M. Du forest, rue Corneille, 7 ; la laiterie a installé un dépôt *rue d'Alsace, 84*, chez M. Tacoën.

Librairie du « Journal de Roubaix ». — Correspondance dans toute les circonstances de la vie par la baronne Staffe. 41330

Communications

CLUB DES INTIMES. — Les membres de la société du Club des Intimes, sont priés de ne pas manquer d'assister à la répétition et à l'assemblée générale, qui auront lieu, aujourd'hui samedi à 8 heures 1|2, en prévision du grand concert qui sera donné, le dimanche 29 mars, à l'Hippodrome.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de la Fanfare des Trompettes Roubaisiens, prévient les sociétaires que l'assemblée générale aura lieu, aujourd'hui samedi. Il sera procédé au vote concernant le festival de Lille.

ENRHUMÉS ! — Prenez le sirop pectoral DELABAERE, il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 3028—41550

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,70** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13.
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 15;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 155;
Rue du Tilleul, 137 et 139;
Boulevard de Strasbourg, 135;
Rue d'Alsace, 84;
Rue du Collège, 71 bis;
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de Lille, 107;
Rue de la Chaussée, [illegible];
Rue Decrême, 37;
Rue Turgot, 68;
Rue du Lieutenant-Castelain, [illegible];
Place de la Gare, 12;
Grande-Rue, 38;
Rue du Fort, 84;
Rue de Béthune, 31;
Rue de Naples, 88

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, [illegible];
Rue de Gand, 9[illegible];
Rue du Tilleul, 15.
A CROIX
Epicerie du Tonneau d'Or à la Croix-Blanche.
[illegible]
A WATTRELOS
Salembier-Holleberg, r. Carnot
A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.
A LILLE
Rue Esquermoise, 18,
A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 3[illegible]
A CALAIS
Rue Lafayette, 68;
Rue des Boucheries, [illegible]
A BERCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. de l'Egl.
A PARIS
Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité: je n'en ai pas besoin. *A bon vin point d'enseigne !* »

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez *«du bon vin»*, si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde?

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

GRAVE AFFAIRE D'ESCROQUERIES A PARIS ET A BRUXELLES. — Arrestation à Paris d'un Tourquennois et d'un prêtre interdit. — La nouvelle se répandait à Tourcoing hier soir, qu'un jeune homme de cette ville, Victor Demay, 25 ans, dont la mère, une brave et honnête femme, exploite un magasin d'épicerie rue de Lille, avait été arrêté à Paris pour escroqueries. Les faits qui ont amené cette arrestation paraissaient plutôt tenir du roman. En réalité, ils sont encore beaucoup plus graves qu'on ne le pensait.

Nous avons, dans le courant de l'année 1893, relaté les exploits d'un agent d'affaires de Roubaix, qui, profitant de la confiance que lui témoignait une cliente, avait, après lui avoir soutiré de l'argent, voulut abuser d'elle. Il fut, de ce fait, condamné à quatre mois de prison, par le tribunal correctionnel de Lille. Le coupable n'était autre que Victor Demay.

A sa sortie de prison, il revint à Tourcoing, où il passa quelques mois, puis partit un matin pour Bruxelles, en compagnie d'un jeune homme de Lille. Il était dans la capitale belge depuis quelques semaines à peine, qu'il adressait dans toute la Belgique — il en arriva même à Tourcoing — des cartes de visite avec la suscription suivante : « Victor de May, directeur de l'Athenée royal de massage de Bruxelles. »

C'est avec ce titre qu'il revint voir sa mère et lui présenta un ecclésiastique avec lequel il était en relations suivies, l'abbé Florimond Gruson, 61 ans, prêtre desservant à l'église Saint-Nicolas, de Bruxelles. Le séjour du prêtre et de son ami à Tourcoing ne fut pas de longue durée, mais Mme Demay fut séduite par les bonnes manières de l'abbé Gruson et félicita son fils de cette amitié.

Il y a environ trois mois, Victor Demay et M. Gruson débarquaient à Paris et louaient un appartement de cinq pièces à l'*Hôtel du Pavillon*, rue de l'Echiquier. Demay s'inscrivit sous son vrai nom et se donna comme docteur et masseur de la Cour royale de Bruxelles, et l'abbé Gruson déclara qu'il portait le nom de Gossens, qu'il était archevêque de Malines et qu'il quêtait pour l'édification d'une succursale de la basilique de Lourdes, à Ixelles.

Tous deux étaient munis de réelles recommandations de prélats belges, obtenues on ne sait encore comment, et ils récoltèrent ainsi des sommes considérables. Demay, sous les auspices de l'abbé Gruson, était introduit, dans un but que l'on devine aisément, dans les grandes familles du faubourg Saint-Germain, où il y avait des demoiselles à marier. Ceci résulte d'une volumineuse correspondance saisie à l'Hôtel du Pavillon par M. Vérillon, commissaire de police.

Leurs agissements auraient certes pu durer longtemps encore si Demay n'avait demandé en mariage une riche héritière dont la famille occupe une place prépondérante dans le monde des lettres. Ils obtinrent dans cette maison 10,000 francs pour l'église en question. Les parents de la jeune personne, qui avaient reçu chez eux le pseudo-docteur royal et le faux archevêque, portant, parait-il, une soutane noire avec boutons rouges, et qui couvrait de son autorité les escroqueries de son complice, allèrent aux renseignements et ils apprirent que les deux amis menaient à l'hôtel une vie de débauche et de dévergondage.

Bien plus, on apprit que Demay avait quitté précipitamment Bruxelles, le jour où il devait épouser une jeune fille riche et au moment où tout était prêt pour la cérémonie nuptiale. Ils furent arrêtés. Le parquet de Bruxelles avisé de cette double arrestation, a fait savoir que le nombre des dupes faites par Demay et son complice est incalculable et qu'il va réclamer l'extradition de M. Gruson. Demay, étant français, ne peut être extradé.

Demay et Gruson, qui est un prêtre interdit, ont été arrêtés au moment où, sortant des Folies-Bergère en galante compagnie, ils se rendaient à leur hôtel; ils ont été dirigés sur le Dépôt. Les sommes frauduleusement soustraites par ces escrocs atteignent un chiffre très élevé. A Bruxelles, Demay, cinq fois de suite, avait été fiancé et le jour de la signature du contrat il avait réussi trois fois à toucher une partie de la dot.

A propos du recensement. — Les opérations du recensement vont commencer prochainement. Il y aurait lieu, à notre avis, de compléter le numérotage des maisons qui, dans certaines rues, est loin d'être terminé.

Carrousel. — La société les « Amis réunis » du quartier du Sacré-Cœur, dont le siège est chez Adolphe Dewaele, à Tourcoing, donnera son carrousel annuel le dimanche et lundi de la Pentecôte, les 24 et 25 mai 1896.